



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 29/09/2023

N/Réf. : AND20317\_714\_PROT  
Gest. : BDG  
V/Réf. : AW/2003-0095  
Corr : Aurélie Wantier

**ANDERLECHT. Rue Nellie Melba, 14. Musée Maurice Carême (arch.  
Ch. VAN ELST, 1932-33)  
(= Inventaire)  
**PROTECTION** : Proposition de classement comme monument en  
totalité introduite par la Fondation Maurice Carême.  
Demande de BUP-DPC du 11/09/2023 et visite des lieux le 15/09/2023.**

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/09/2023, nous vous communiquons *l'avis favorable et ses remarques* émises par notre Assemblée en sa séance du 27/09/2023, concernant la demande sous rubrique.





Vues avant et arrière de la maison (extr. du dossier de demande), vues de la cheminée, de l'enfilade salle à manger-salon, de la cage d'escalier, du bureau du poète, de la porte d'entrée et du jardin (© CRMS, 2023)

## CONTEXTE ET DEMANDE

La demeure a été construite en 1932 sur les plans de l'architecte Charles Van Elst, pour le poète Maurice Carême, qui y est resté toute sa vie et y est mort en 1978. La maison a été érigée dans la tradition stylistique des maisons de béguinage, l'architecte étant à cette époque en train de rénover le béguinage d'Anderlecht et la Maison d'Erasmus. Cette source d'inspiration a conduit également à l'utilisation des mêmes matériaux pour la maison et à la reproduction d'une cheminée de la maison d'Erasmus au rez-de-chaussée de la rue Melba.

Selon la volonté du poète, précisée et concrétisée par la création de la Fondation Maurice Carême en 1975, la maison a été transformée en musée au décès de l'artiste et conservée intacte, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Elle présente le cadre de vie de l'écrivain, mais aussi les œuvres de ses amis peintres et sculpteurs. La maison, lieu de vie et de travail du poète, révèle aussi l'imaginaire de M. Carême : c'est un lieu de création littéraire et de poésie et une source d'inspiration pour lui. En 1949, dans son recueil « La maison blanche », il décrit le rêve de cette maison, sa construction et la manière dont elle prend vie. Cette demeure est indissociable de l'auteur, elle est le lieu de nombreux reportages et lieu de rencontres d'amis artistes. Chargée de l'âme de l'auteur, c'est une des rares maisons d'écrivain conservée et ouverte au public en Belgique francophone.

La Fondation Maurice Carême, propriétaire de la maison, demande le classement comme monument de la maison du poète. Il est proposé de classer l'ensemble de la maison-musée.

## AVIS

La Commission est favorable au classement comme monument du Musée Maurice Carême, notamment pour les raisons suivantes :

- la maison a conservé, intactes, toutes ses dispositions originelles extérieures (enveloppe, porche, menuiseries, volets, lucarnes...) et intérieures (escalier, menuiseries, carrelages, mobilier fixe de la cuisine...). De plus, tous les meubles et objets de son quotidien concourent à l'atmosphère intimiste du lieu. De même, les manuscrits et les recueils du poète, son importante bibliothèque thématique et les œuvres d'art - parmi lesquelles de nombreux portraits de Maurice Carême et illustrations de ses poèmes par ses amis artistes, de renommée internationale (Paul Delvaux, Felix De Boeck, Henri-Victor Wolvens, Léon Navez, Albert Dasnoy, Edgard Tytgat, Marcel Delmotte, Roger Somville, Serge Creuz, Jules Lismonde...) sont conservés dans l'état laissé à la mort de l'écrivain ;
- le jardinet avant et le jardin arrière ont conservé leurs dispositions d'origine/ ou voulues à un moment par Maurice Carême : le saule planté à l'avant par le poète, en 1933, le pommier à l'arrière, etc. De part et d'autre du garage, on remarque des enrochements, un escalier d'entrée en brique sur chant, de même que pour la terrasse à l'arrière. Le cheminement en flagstones pourrait avoir remplacé celui d'origine.

L'Assemblée est favorable au classement comme monument de la totalité de la maison et du jardin d'un des poètes belges majeurs de langue française, ayant joué un rôle fondamental dans son œuvre poétique, pour ses intérêts historique, culturel et esthétique.

Le mobilier, ainsi que la collection d'œuvres et d'objets et la bibliothèque, accumulés au cours des temps par le poète, participent largement à l'ambiance de la maison. Un inventaire de cette partie « mobilier » est en cours d'élaboration, avec l'aide de la DPC, ce qui est très positif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [awantier@urban.brussels](mailto:awantier@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels)